

SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES POLICIERS

L'Assomption, le 19 avril 2017. – La Ville de L'Assomption et la Paroisse de Saint-Sulpice sont heureuses d'annoncer qu'elles ont officiellement signé le 19 avril la nouvelle entente relative à la fourniture de services policiers.

D'une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026, l'entente prévoit que la Ville de L'Assomption et la Paroisse de Saint-Sulpice pourront compter sur un effectif de 33 policiers permanents qui dispenseront des services à une population de plus de 25 000 habitants, répartis sur un territoire d'environ 154 kilomètres carrés.

Après plusieurs mois de discussions et de négociations, l'entente conclue garantit la fourniture de services policiers de niveau 2 sur tout le territoire formé des deux municipalités. De plus, ladite entente prévoit la prestation de services tels que la surveillance territoriale, les enquêtes criminelles, les relations communautaires et autres activités. Pour assurer ces services policiers, la Paroisse de Saint-Sulpice s'engage à verser à la Ville de L'Assomption, à compter du 1^{er} janvier 2017, un montant forfaitaire de 775 000 \$, lequel montant sera indexé annuellement à partir de l'année 2018.

La signature de cette entente assure une longue période de collaboration entre la Ville de L'Assomption et la Paroisse de Saint-Sulpice dans une contribution commune pour le maintien de la paix et l'ordre et la sécurité publique.

Cette nouvelle entente fera l'objet d'une approbation par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

- 30 -

Sources : Ville de L'Assomption
450 589-5671, poste 216

Municipalité de Saint-Sulpice
450 589-4450



Sur la photo : MM. Michel Gagnon, maire suppléant de la Ville de L'Assomption, et Michel Champagne, maire de la Paroisse de Saint-Sulpice